



Compte rendu du Conseil d'Administration N°1 du 31 janvier 2019



Etaient présents : Michel Agruna, Eric Brana, Mélanie Bréthous, Jean-François Broquères, Bertrand Capuch, Thierry Caubet, Michel Décla, Sylvia Dertheil, Jean-Louis Deyris, Jean-Pierre Dupont, Fabienne Dutoya, Pierre Guichanné, Max Lacave, Patrice Larrosa, Bernard Lesperon, Christophe Loubère, Ghislaine Lurbe, Vincent Plassin, Bastien Moity, Laurent Montaud, Michel Raymond, Franck Serve.

Etaient excusés : Bernadette Barrère, Gilles Blaquière, Céline Brettes, Céline Laffargue, Karine Lamaison, Romain Truchat.

Franck Serve ouvre la séance à 20h15. Le secrétariat est assuré par Coralie Hue Locatelli.

Franck Serve rend hommage à Popaul DEYRIS.

Le compte rendu du Conseil d'Administration n°10 du 06 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

1. Section financière : exercice 2018

Max Lacave présente les comptes pour 2018. Il annonce un déficit global de - 16 300 €

Si on considère les charges concernant 2017 pour 4 800 € et les amortissements pour 2 900 €, il reste un déficit courant pour 2018 de - 8 600 €.

A noter aussi dans cet exercice :

- un festival Art & Courage déficitaire,
- l'achat de vaches pour les ganaderos de seconde catégorie
- le projet gascon, des affiliations et les charges de l'école taurine qui se maintiennent.
- une bonne tenue de la Cazérienne.
- la stabilité des frais de personnel
- les autres postes de charges sont cohérents.

Concernant la trésorerie, nous avons environ 380 000 € de trésorerie au 31/12/18.

Le budget de fonctionnement total de la FFCL est de 500 000 € environ.

Pour rappel, depuis 2017, nous sommes assujettis à la TVA et à l'impôt sur les sociétés.

Nous avons des sommes dites « latentes » à hauteur de 138 267 € (IPP / Intempérie / Solde Arènes démontables). Il est donc proposé au Conseil d'Administration de les réintégrer à nos produits à hauteur de 25 000 € par an jusqu'en 2023.

Après réintégration, le résultat final pour 2018 est de 8 000 €.

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité cette proposition.

2. Section sportive

a) Règlement sportif

Les modifications présentées ce soir par la commission sportive ont pour but d'améliorer le contenu sportif sans alourdir la compréhension de notre sport. Certains articles ont été réécrits pour une meilleure compréhension.

Le paragraphe concernant les conditions d'annulation de course a été revu par rapport aux événements de la saison passée.

La sortie réservée aux élèves de l'école lors d'une course de challenge est déplacée à la fin de la 1^{ère} partie.

Concernant la sortie de la vache sans corde :

- Dans le cas d'une vache blessée avec moins de 4 figures : il a été décidé de donner un forfait de 10 points à la cuadrilla pour le résultat du challenge et on élimine le fait de décorder une vache pour la remplacer.
- Limite de 3 sorties en challenge pendant la saison pour une même vache sans corde

Pour le calcul des challenges Landes Béarn et Armagnac, sera retenue la moyenne des 7 meilleures courses pour le Landes Béarn et des 5 meilleures courses pour l'Armagnac.

Concernant les acteurs suspendus qui se présentent au paséo d'ouverture et /ou final, il est décidé que le jury se retire de la pitrangle et que la course sera pointée 0 et comptabilisée. Cela ne concerne pas les acteurs blessés.

Pour le pointage, le pointage du saut vrillé (actuellement noté 7 points) et du périlleux (actuellement noté 6 points) vont être modifiés : le saut vrillé va passer à 6 points et le périlleux à 7 points.

Bertrand Capuch remercie les comités régionaux pour leur participation à ces modifications.

Suite aux nombreuses contestations entendues durant la saison 2018 autour du bétail, il a été envisagé de ne plus pointer le bétail en 2019. Cette proposition n'a pas été retenue par la section sportive ; toutefois si les contestations autour du pointage du bétail recommencent à être virulentes et au moindre débordement, les notes du bétail ne seront plus annoncées.

b) Ecole taurine

Les séances de préparation physique continuent. Le kart n'est plus en état, le moteur doit être changé. Les 2 séances d'évaluation auront lieu les 15 et 22/02 respectivement à St Loubouer et Castelsarrazin. La présentation de l'Ecole Taurine aura lieu le 24/05 à Samadet.

Effectif pour 2019 pour 21 élèves :

- 3ème année : 1 écarteur
- 2ème année : 3 écarteurs et 4 sauteurs
- 1ère année : 8 écarteurs
- Junior : 4 écarteurs et 1 sauteur (juniors issus du projet gascon)

Le SIETOM de Chalosse, qui était partenaire il y a 2 ans, renouvelle son partenariat de mise à disposition de bouteilles en plastique et d'écocups.

Le staff de l'école taurine souhaite proposer au Conseil d'Administration Louis NAVARRO comme parrain pour la promotion 2019 pour ses qualités sportives mais également humaines. Le Conseil d'Administration valide cette proposition à l'unanimité.

Pour la saison 2019, le bétail choisi sera Armagnacaise et Deyris. Un courrier va être envoyé à la ganadéria Vert Galant qui avait postulé mais qui n'avait pas été retenue.

Les jeunes de l'école taurine ont reçu les jeunes sapeurs pompiers volontaires pour une matinée sportive très enrichissante. L'école taurine va aller assister à un entraînement des jeunes sapeurs pompiers à la caserne de Mont-de-Marsan.

3. Section Administrative

a. Point au 01/02/2019

A ce jour, sont à jour les ganaderias Armagnacaise, Aventura, Deyris, Dussau, Vert galant, La Mecque, Béarn Armagnac.

Il est rappelé les critères de constitution des cuadrillas :

- Une cuadrilla de Compétition est constituée d'acteurs titulaires d'une licence 1 ère catégorie dont au minimum 5 écarteurs, 1 sauteur, 2 entraîneurs et 1 cordier.

- Une cuadrilla de Promotion est constituée d'un minimum de 5 écarteurs, d'1 sauteur, d'1 entraîneur et d'1 cordier titulaires d'une licence 2nde catégorie.
- Une cuadrilla de 2nde catégorie est constituée d'un minimum de 5 écarteurs, d'1 sauteur, d'1 entraîneur et d'1 cordier titulaires d'une licence 2nde catégorie.

Pour la Dal, il manque 1 entraîneur dans la cuadrilla de Compétition.

Pour Dargelos, il manque 1 sauteur dans l'équipe de Promotion.

Pour Maynus, il manque 1 sauteur dans l'équipe de 2nde catégorie

Pour Aventura, il manque 1 écarteur dans l'équipe de 2nde catégorie

Les licences seront distribuées lors de l'assemblée générale de la Mutuelle des Toreros Landais aux équipes qui auront requis les critères minimum de composition d'une cuadrilla.

b. Point administratif au 31 janvier 2019 : stabilité

Licenciés	31/12/2017	31/12/2018
Ganaderos 1ère catégorie	4	4
Ecarteurs	36	32
Sauteurs	9	8
Cordiers	4	4
Entraîneurs	9	8
Licences de 1ère catégorie	62	56
Ganaderos 2 nd e catégorie	8	9
Ecarteurs	65	69
Sauteurs	11	13
Cordiers	14	11
Entraîneurs	25	28
Vachers	29	32
Licences de Seconde catégorie	152	162
Licence 1 jour	19	10
Licence 5 courses	1	2
Juniors	6	2
Elèves 1ère année	3	7
Elèves 2/3ème année	8	4
Moniteurs Ecole Taurine	5	4
Licences Ecole Taurine	22	17
Cartes jeunes	138	154
Coprs arbitral	36	32
Conseil d'administration et Bureau d'honneur	36	34
Licences Clubs	1 666	1 652
Débisaires	17	17
Presse	25	23
Toreros Honoraires	85	84
Anciens Toréros	12	10
Autres	2 015	2 006
Spectacles	31/12/2017	31/12/2018
Armagnac	49	50
Landes Béarn	159	164
Hors Zone	8	14
Nombre de clubs affiliés	216	228
Courses Challenge Landes Béarn	64	61

Courses Challenge Armagnac	27	31
Epreuves Fédérales	4	4
Concours de 1ère catégorie	6	6
Concours de seconde catégorie	2	3
Courses hors compétition	20	22
Festivals	23	27
Courses de promotion	37	38
Courses de secondes	59	55
Courses Mixtes	146	169
Courses de l'avenir	6	4
Entraînements Ecole Taurine	13	13
Bienfaisance	1	1
Intervaches	64	62
Démonstrations	43	39
Entraînements	22	22
Encierros	13	10
Nombres de spectacles déclarés	550	567
Nombre de taureaux sorties déclarées	38	36

c. Demande de Baptiste BORDES

Baptiste Bordes a fait la demande à la FFCL d'une licence libre afin de pouvoir poursuivre sa carrière face à des taureaux mais également continuer à participer à certaines courses pour garder le pied dans le monde coursayre.

La licence libre n'existe pas. Le Conseil d'administration lui propose de prendre une licence 1 course ou une licence 5 courses. Au-delà, il devra forcément se rattacher à une cuadrilla.

4. Section formation

3 jurés stagiaires ont commencé la formation, ils en sont à la 5^{ème} séance.
L'équipe de formation s'est enrichie de Laurent Montaud.

Une séance est prévue avec les délégués sportifs. Gilbert DUBERNET est proposé comme nouveau référent des délégués sportifs.

Les jurés confirmés vont bientôt commencer les séances spécifiques avec les vaches nouvelles pour préparer le concours de Pontonx.

2 séances sont prévues avant le début de la compétition avec les jurés titulaires.

5. News

a. La Cazérienne

Le n°174 sortira la semaine prochaine.

L'équipe travaille actuellement sur le numéro spécial du 30^{ème} anniversaire ainsi que sur le forum qui sera organisé le jour du Festival Art & Courage, de 16h à 18h, autour du thème « la course landaise de demain ».

b. Communication

Le point d'orgue de l'année 2019 sera le 30^{ème} anniversaire du Festival Art & Courage et de la Cazérienne.

Didier Goeytes est le nouvel animateur fédéral. Il s'occupe du projet gascon Landes et Gers. Des projets sont également mis en place : animations, initiations, journées découvertes, journées pédagogiques, conférences, ...

Des supports de communications vont être édités afin de communiquer sur ces nouvelles prestations.

c. News

L'AG UCTPR à Méjanès s'est très bien passée, 3 bus de coursayres se sont déplacés.

Dominique PERRON a quitté le poste de président au profit de Stéphane CASTEL.

Les jeunes champions et tous les jeunes présents à Méjanès ont donné une très belle image de la course landaise.

Concernant l'URSSAF, le groupe de travail a rencontré le secrétaire du préfet des Landes, Mr MATHIS, le 28/12/18. Le message a été compris pour le maintien du forfait en 2019 et pour travailler durant toute la saison à venir afin d'être prêt pour une mise en place en 2020. Mr MATHIS nous a confirmé que le dossier a bien été remonté à Paris.

La cotisation de l'assiette forfaitaire était en 2018 de 24 €. Suite à la baisse des cotisations patronales, la cotisation 2019 sera de 21 € par acteur pour les spectacles ne comportant pas plus de 3 troupes et de 61 € par acteur pour les spectacles comportant 4 troupes et plus.

La commission d'homologation des arènes s'est rendue dans les arènes de Vieux-Boucau. Suite à cette visite, la Mairie a décidé de refaire la piste.

Concernant la course des pitchouns, le ganadero sera rémunéré à partir de cette année, au prix d'une séance de l'école taurine. Le Conseil d'Administration propose que la ganaderia Deyris soit retenue cette année.

Concernant le fourgon de l'animateur sportif, le partenariat avec Citroën n'a pas été renouvelé et le véhicule a été rendu au 31/12/18. D'autres concessionnaires ont été sollicités dont la concession FORD, déjà partenaires sur le Festival Art & Courage. Il nous a proposé un fourgon à 240 € HT par mois (carte grise et entretien compris). En contre partie, il a accepté le renouvellement du partenariat pour Art & Courage, en rajoutant une publicité dans le calendrier des courses et la prise en charge à 50% du flocage du camion.

Aurélië POULITOU souhaite réaliser des chemises manches longues pour les hommes en blanc de la cuadrilla de Alexandre DUTHEN avec le logo CITY sur la poche. Elle en fait la demande à la FFCL. Le Conseil d'Administration n'accepte pas cette demande en rappelant que la publicité n'est pas autorisée sur les vêtements des acteurs en piste.

Le championnat des vaches sans corde aura lieu le 22 août 2019 à Vieux-Boucau. Le mardi 20/08 est organisé un trophée de course landaise avec les 4 cuadrillas de 1^{ère} catégorie (1 homme de 1^{ère} catégorie + 2 écarteurs de seconde + 1 sauteur de chaque ganaderia). Le sujet devra être abordé avec Vieux-Boucau.

Prochain Conseil d'Administration le jeudi 28 février 2019 à 20h à la FFCL.